



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1ER JUIN 2021, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

PRÉSENTS :

Le maire, Maurice Beauregard

CONSEILLERS :

Tim Ferrigan

Raymond Pilon

Jean-Pierre Landry

Lois Smith

Stéphanie Hébert-Shea

Suzanne Dubeau-Pilon

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Sarah Bertrand, est également présente.

124-06-2021 OUVERTURE DE LA RÉUNION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets ultérieurs prorogeant cet état d'urgence, c'est-à-dire jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020 qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à participer, délibérer et voter à une assemblée par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT ce même décret, lorsque la loi prévoit qu'une réunion doit être publique, elle doit être diffusée dans les meilleurs délais par tout moyen permettant au public de connaître le contenu des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des fonctionnaires municipaux que cette séance se tienne à huis clos et que les membres du Conseil et les fonctionnaires municipaux soient autorisés à y assister et à y participer, à délibérer et à voter par vidéoconférence.

PAR CONSÉQUENT, proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu

Que le Conseil accepte que cette réunion se tienne à huis clos et que les membres du Conseil et les fonctionnaires municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adopté à l'unanimité

125-06-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Lois Smith et résolu d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité

126-06-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la dernière réunion du 4 mai 2021, envoyé par courriel.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

URBANISME

127-06-2021 APPROBATION DU RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR

Proposé par Lois Smith et résolu d'accepter le rapport mensuel de l'inspecteur municipal et la facture se rapportant pour le mois de mai 2021.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

Il a été noté que les deux lois provinciales concernant la sécurité des piscines et le patrimoine culturel ont été modifiées.

128-06-2021 AUTORISATION DES DÉPENSES – LOCATION DE LA SALLE DES LIONS POUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE JUILLET ET D'AOÛT

ATTENDU QUE la région sera dans la zone d'alerte jaune et verte pour les réunions ordinaires de juillet et d'août ;

ATTENDU QUE la salle du conseil du bureau municipal ne peut assurer une distanciation sécuritaire ;

ATTENDU QUE la salle n'est pas disponible ;

ATTENDU QUE le public est autorisé à disposer d'un espace suffisant pour assurer une distance de 6 pieds ;

PAR CONSÉQUENT,

Proposé par Raymond Pilon et résolu de louer la salle des Lions pour les réunions régulières de juillet et août. La dépense est répartie à partir du poste budgétaire : Entretien de la salle récréative.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE

Il est à noter que le maire fait le point sur le programme de la taxe sur l'essence et la demande de remboursement des dépenses liées aux inondations de 2019.

FINANCE

129-06-2021 FACTURES MENSUELLES

Proposé par Tim Ferrigan et résolu de payer les factures mensuelles telles qu'elles sont présentées sur la feuille de décaissement du 1er juin 2021, au montant de 54 213,16\$.

Adopté à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Moi, Sarah Bertrand, Directrice générale de la Municipalité de Campbell's Bay, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus.

Donné à Campbell's Bay, ce 1^{er} jour de juin 2021.

Sarah Bertrand
DGST

130-06-2021 RÉSOLUTION CONCERNANT LA LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 9 septembre 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

Il est proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu

QUI :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la Secrétaire-trésorière, Directrice générale prend les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Pontiac.

Adopté à l'unanimité

131-06-2021 RÉSOLUTION – MANDAT À REPRÉSENTANT

Pour autoriser la secrétaire-trésorière à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes.

ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 130-06-2021;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire/trésorière – Directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu

QUI :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire/trésorière – Directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 septembre 2021, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité

132-06-2021 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 101-19 M01 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 101-19 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 5 mars 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté.

Adopté à l'unanimité

133-06-2021 **CONTRAT DE SERVICE - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES MTQ – SAISON 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de devis spécial no dossier 8908-21-4920;

Proposée par Raymond Pilon et résolu d'accepter les modalités du contrat ainsi que l'offre de \$5 285.16 du dossier 8908-21-4920 pour la saison 2021-2022;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité

134-06-2021 **AUTORISATION DES FRAIS – PRIME D'ASSURANCE POUR LE PARC DE PLANCHES À ROULETTES**

Requête présentée par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'autoriser la dépense de \$973.37 pour la prime d'assurance supplémentaire pour le parc de planches à roulettes.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET - CMQ

Il est noté que le conseil a pris connaissance de la lettre datée du 25 mai 2021 provenant de la Commission municipale du Québec concernant la vérification de conformité de l'adoption du budget municipal.

135-06-2021 AUTORISATION DE DÉPENSE – COUPE-HERBES

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'autoriser la dépense de 1800 \$ pour l'achat de deux coupe-herbes. Les dépenses sont autorisées à partir du poste budgétaire : Fournitures générales.

Adopté à l'unanimité

136-06-2021 AUTORISATION DE DÉPENSE – PNEUS POUR CAMION DE 1/2 TONNE

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'autoriser la dépense de 760 \$ pour 4 pneus neufs du garage CPM Ltée pour le camion de 1/2 tonne. La dépense est autorisée à partir du poste budgétaire : entretien des véhicules.

Adopté à l'unanimité

137-06-2021 AUTORISATION DE DÉPENSE – SITE DE TRANSFERT- - ACHAT DE 2 NOUVEAUX BACS DE RECYCLAGE

Proposé par Tim Ferrigan et résolu d'autoriser la dépense de 5,520 \$ plus taxes pour l'achat de 2 nouveaux bacs de recyclage de BM Custom Metals. Le montant est autorisé à partir du poste budgétaire : Entretien du site de transfert.

Adopté à l'unanimité

138-06-2021 COMITÉ DE GESTION DES DÉCHETS – MRC PONTIAC

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu à ce que les Conseillères Stéphanie Hébert-Shea et Lois Smith, en remplacement, soient nommés membres du Comité régionale de la MRC concernant la gestion des déchets, tel que demandé par la MRC Pontiac.

Adopté à l'unanimité

139-06-2021 AUTORISATION DE DÉPENSE - INSPECTION ANNUELLE DE L'ADOUCCISEUR D'EAU

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'autoriser la dépense de 3000 \$ plus taxes pour l'inspection annuelle de l'usine et du procédé de traitement de l'eau par Magnor. La dépense est autorisée à partir du poste budgétaire : Honoraires professionnels adoucisseurs d'eau.

Adopté à l'unanimité

140-06-2021 PARCS - CENTRE RÉCRÉATIF ET PATINOIRE PROJET DES PARCS DU CENTRE-VILLE – PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'autoriser un budget supplémentaire de 5000 \$, tel que proposé par Fotenn, pour la préparation du document d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

141-06-2021 AUTORISATION DE DÉPENSE – PROGRAMME DE BANNIÈRE

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'autoriser la dépense de 6 000 \$ pour la création d'un programme de bannières comprenant l'achat et l'installation de bannières. Les dépenses sont réparties à partir du programme de subventions Renouveau Villageois.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

142-06-2021 PROGRAMME D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE EN PARTENARIAT AVEC TOURISME OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE sous réserve de la conclusion d'un Accord de contribution entre Ressources naturelles Canada et le demandeur pour le financement du projet décrit dans le formulaire de demande du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu que LA MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY versera la somme de 5 000\$ pour la réalisation du projet intitulé Projet d'acquisition et d'installation de bornes de recharge en partenariat avec Tourisme Outaouais.

Il est également résolu que la Directrice générale soit autorisée à signer tous documents relatifs à la demande.

Il est également résolu que la borne de recharge soit installée au Centre récréatif.

Adopté à l'unanimité

143-06-2021 AUTORISATION DE FRAIS – CONTRAT D'ENTRETIEN DES FLEURS

Proposé par Suzanne Dubeau-Pilon et résolu d'autoriser la dépense de 1200 \$ plus taxes pour l'entretien des fleurs aux parcs Mural, Mémorial et aux quais municipaux. La dépense est répartie du poste budgétaire : Entretien du parc.

Adopté à l'unanimité

DON DU CLUB QUAD PONTIAC – NOUVELLES TOILETTES

Il est à noter que le Club Quad Pontiac a fait don de 2000 \$ à la municipalité pour la construction d'une nouvelle salle de bain le long du sentier du Club Quad Pontiac.

144-06-2021 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT Que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT Que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT Qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT Que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des troisièmes et quatrièmes alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, telle que modifiée par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie certifiée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LOIS SMITH ET RÉSOLU :

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande ;

De transmettre à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

145-06-2021

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE LANDRY ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adopté à l'unanimité

PART DE LA RISTOURNE 2020 DE MMQ

Il est noté que suite du renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), la part attribuée à la municipalité s'élève à \$1 463.

146-06-2021

PROJET DE LOI NO. 96 ET STATUT BILINGUE DE MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le projet de loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, présenté à la séance du 13 mai 2021 de l'Assemblée nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon les données tirées du recensement de 2016, 59.4% de la population du Pontiac a l'anglais comme première langue officielle parlée ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Pontiac bénéficient du « statut bilingue » du fait qu'elles rencontrent le seuil établi pour obtenir ce statut (population composée d'au moins 50% + 1 de citoyens ayant l'anglais comme langue maternelle) ;

Il est proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu :

QUE la Municipalité de Campbell's Bay déclare l'importance pour les municipalités admissibles de son territoire de conserver le « statut bilingue » leur ayant été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française ;

QUE les citoyens et le conseil de la Municipalité de Campbell's Bay considèrent cette reconnaissance comme primordiale et comme le reflet de la présence et de l'apport au développement de la MRC des communautés francophone et anglophone du territoire ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre de la Justice du Québec, au Ministre responsable de la région de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Député de Pontiac M. André Fortin, au Député fédéral de Pontiac M. Will Amos et aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC.



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

TRADUCTION NON OFFICIELLE

PROJET DE LOI NO 96 ET STATUT BILINGUE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, présenté à la session du 13 mai 2021 de l'Assemblée nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon les données du recensement de 2016, 59,4 % de la population du Pontiac a l'anglais comme première langue officielle parlée ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Pontiac bénéficient du « statut bilingue » parce qu'elles atteignent le seuil établi pour obtenir ce statut (population composée d'au moins 50 % + 1 de citoyens ayant l'anglais comme langue maternelle) ;

Il a été proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu :

QUE la Municipalité de Campbell's Bay déclare l'importance pour les municipalités admissibles de son territoire de maintenir le « statut bilingue » qui leur a été reconnu en vertu de Français l'article 29.1 de la Charte *de la langue française* ;

QUE les citoyens et le Conseil de la Municipalité de Campbell's Bay considèrent cette reconnaissance comme essentielle et qu'elle reflète la présence et la contribution au développement de la MRC des communautés francophones et anglophones du territoire ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre de la Justice du Québec, au Ministre responsable de la région de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Député de Pontiac, M. André Fortin, au Député de Pontiac, M. Will Amos, et aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC.

Adopté à l'unanimité

147-06-2021 OFFRES D'EMPLOI D'ÉTÉ 06-2021

Proposé par Lois Smith et résolu de prolonger de 2 semaines la date limite pour les offres d'emploi d'été.

Adopté à l'unanimité

148-06-2021 DÉMISSION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA COMPTABILITÉ - SYLVIE BENOIT

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter la démission de Mme Sylvie Benoit, adjointe administrative comptabilité à compter du 30 juin 2021.

Il est également résolu d'accepter la proposition de Mme Benoit concernant la transition du nouvel employé s'étendant au-delà de sa date de fin d'emploi du 30 juin 2021 à 25\$ l'heure, du mardi au jeudi.

Il est résolu d'accepter la proposition de Mme Benoit à titre de secrétaire aux élections à 25\$ l'heure.

Adopté à l'unanimité

149-06-2021 AFFECTATION D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABILITÉ

Proposé par Suzanne Dubeau Pilon et résolu d'afficher le poste d'Adjointe administrative à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité

150-06-2021 COMITÉ DE SÉLECTION – ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA COMPTABILITÉ

Proposé par Tim Ferrigan et résolu de faire partie du Comité de sélection pour le nouveau poste d'Adjointe administrative à la comptabilité.

Sarah Bertrand, Dg
Maurice Beauregard, Maire
Jean-Pierre Landry, Conseiller
Alicia Jones, Dg, Iles-aux-Allumettes

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

SÉCURITÉ

151-06-2021 RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER

Proposé par Stéphanie Hébert-Shea et résolu d'accepter le rapport mensuel du Chef pompier pour le mois de mai 2021.

Adopté à l'unanimité

152-06-2021 AUTORISATION DE DÉPENSE – POMPE PORTATIVE

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu d'acheter une nouvelle pompe portative pour le service d'incendie, tel que budgétisé pour un montant de 100 000 \$ plus taxes. Cette pompe remplacera la pompe J-32 actuelle. La dépense est répartie à partir du poste budgétaire Incendie – équipement.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Il est à noter que la correspondance est lue au Conseil.

153-06-2021 RÉSOLUTION DE SOUTIEN – MRC PONTIAC – C.M. 2021-04-22 CONCERNANT LA NAVIGATION DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET DES EAUX VIVES

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a modifié la Loi sur la marine marchande du Canada en 2018-2019 afin de conférer au ministre des Transports de vastes pouvoirs sur les voies navigables du Canada ;

ATTENDU QU'en 2019, le Ministre Garneau a pris des arrêtés de fermeture de la rivière des Outaouais en raison d'inondations qui ont eu des répercussions dévastatrices sur l'industrie touristique en eau vive ;

ATTENDU QUE les exploitants de tourisme en eau vive sont compétents et connaissent la rivière des Outaouais ; qu'ils dépendent d'une formation précoce en haute mer et qu'ils aident le canton de la région de Whitewater à fournir des bateaux et des opérateurs formés dans les situations d'urgence ;

ATTENDU QUE la région du canton de Whitewater a demandé au Ministre des Transports du Canada de veiller à ce que les exploitants de services touristiques en eau vive, y compris les circuits en milieu sauvage et le rafting Owl, soient dûment consultés avant toute interdiction de navigation sur la rivière des Outaouais ;

ATTENDU QUE la région du canton de Whitewater a demandé au Ministre des Transports du Canada que la partie de la rivière des Outaouais qui s'écoule entre les eaux vives et les rapides, dans le secteur du lot 28, Con EFB (Westmeath) au lot 13, con 11 (Ross), du sommet de la chute McCoy jusqu'à l'extrémité de l'eau rapide alors que la rivière se jette dans le lac Rocher-Fendu, soit généralement exclue des futurs arrêtés d'urgence et interdictions de navigation ;

Proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que le Conseil de la Municipalité de Campbell's Bay appuie la résolution C.M. 2021-04-22 de la MRC de Pontiac ainsi que la résolution no 2021-4442 adoptée par le Canton de Whitewater ;

Il est également résolu que la MRC de Pontiac demande au Ministre des Transports du Canada de s'assurer que les exploitants de tourisme en eau vive, y compris les excursions en milieu sauvage et le rafting Owl, ainsi que les exploitants touristiques en eau vive de Pontiac, en particulier Esprit Rafting, HorizonX et Rafting Momentum, ainsi que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, sont dûment consultés avant toute interdiction de navigation sur la rivière des Outaouais et que la partie en eaux vives et rapides de la rivière des Outaouais, dans le secteur du lot 28, Con EFB (Westmeath) au lot 13, Con 11 (Ross), du sommet de la chute McCoy jusqu'à la fin de l'eau rapide lorsque la rivière se jette dans le lac Rocher-Fendu, soit généralement exclue des arrêtés d'urgence et des interdictions de navigation futurs;

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre des Transports du Canada et au Canton de Whitewater.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY 1er juin, 2021

APPUI - RÉOLUTION WHITEWATER REGION (NAVIGATION SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS) C.M. 2021-04-22

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a modifié la Loi sur la marine marchande du Canada en 2018/2019 pour donner au ministre des Transports de vastes pouvoirs sur les voies navigables du Canada ;

ATTENDU QU'en 2019, le ministre Garneau a émis des ordres de fermeture de la rivière des Outaouais en raison d'une inondation, avec des impacts dévastateurs sur l'industrie du tourisme en eau vive ;

ATTENDU QUE les exploitants de tourisme en eau vive sont compétents et connaissent la rivière des Outaouais ; ils dépendent d'une formation précoce en période de crue et aident le Canton de Whitewater en fournissant des bateaux et des exploitants formés dans les situations d'urgence ;

ATTENDU QUE le Canton de Whitewater a demandé au Ministre des Transports du Canada de s'assurer que les exploitants d'entreprises touristiques en eau vive, y compris Wilderness Tours et Owl Rafting, soient dûment consultés avant toute interdiction de navigation sur la rivière des Outaouais ;

ATTENDU QUE le canton de Whitewater a demandé au Ministre des Transports du Canada que la partie de la rivière des Outaouais consacrée aux eaux vives et aux rapides, dans la zone comprise entre le lot 28, Con EFB (Westmeath) et le lot 13, Con 11 (Ross), depuis le sommet de la chute McCoy jusqu'à la fin des eaux rapides lorsque la rivière se jette dans le lac Rocher-Fendu, soit généralement exclue des futures ordonnances provisoires et interdictions de naviguer ;

Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que le Conseil de la municipalité de Campbell's Bay appuie la résolution C.M. 2021-04-22 de la MRC de Pontiac ainsi que la résolution no 2021-4442 adoptée par le Canton de Whitewater ;

Il est de plus résolu que la MRC de Pontiac demande au Ministre des Transports du Canada de s'assurer que les exploitants touristiques en eau vive, dont Wilderness tours et Owl Rafting, ainsi que les exploitants touristiques en eau vive du Pontiac, précisément Esprit Rafting, HorizonX et Rafting Momentum, de même que la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, soient dûment consultés avant toute interdiction de navigation sur la rivière des Outaouais et que la partie de la rivière des Outaouais consacrée aux eaux vives et aux rapides, dans la région du lot 28, Con EFB (Westmeath) au lot 13, Con 11 (Ross), du haut de la chute McCoy jusqu'à la fin des eaux rapides lorsque la rivière se jette dans le lac Rocher-Fendu, soit généralement exclue des futures ordonnances provisoires et interdictions de navigation ;

Il est de plus résolu qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Ministre des Transports du Canada et au Canton de Whitewater.

Adopté à l'unanimité

154-06-2021

APPUI - RÉOLUTION MRC DE PONTIAC C.M. 2021-04-29 ET MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ (DEMANDE DE DÉCENTRALISER SYSTÈME DE SANTÉ DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER UNE GOUVERNANCE LOCALE)

Considérant la résolution 62-03-21 adoptée par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine et jointe à la présente pour en faire partie intégrante, résolution demandant de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale;

Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que le Conseil de la Municipalité de Campbell's Bay appuie ladite résolution et les recommandations émises par le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé*.

Il est également résolu que la résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, au député de Pontiac, M. André Fortin, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adopté à l'unanimité

155-06-2021

APPUI – STATUT BILINGUE SELON L'ARTICLE 29.1 DE LA CHARTE

Il est proposé par Jean-Pierre Landry et résolu que la Municipalité de Campbell's Bay appuie la ville de Côte Saint-Luc et toutes autres résolutions reçues des municipalités et MRC de la province du Québec concernant la reconnaissance du statut bilingue des municipalités en vertu de l'article 29.1 de la Charte.

Adopté à l'unanimité



MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY
1er juin, 2021

156-06-2021 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Stephanie Hébert-Shea et résolu de clore la séance à 21 h09.

Adopté à l'unanimité

Maurice Beauregard
Maire

Sarah Bertrand
DGST